

L'aire de dispersion en Suisse de l'*Ophioglossum vulgatum* L.

par Henri Brunner

Le botaniste herborisant désirant se procurer la plante trouvée, dans la "Flore de la Suisse" de Schinz & Keller, la remarque suivante :

VI-VII - Prés humides, marais, rare

et dans celle de Binz et Thommen ;

6 - Prairies humides, peu fréquent J.P.A.

Première constatation : l'*Ophioglossum vulgatum* vit dans nos trois grandes régions géographiques : Jura, Plateau, Alpes.

Deuxième constatation (tous les auteurs sont d'accord sur ce point) : la plante a une prédilection pour les sols calcaires.

Habitat : elle affectionne les endroits frais, les pâturages, les prairies marécageuses, les bandes de pré en sous-bois ou en lisière. Elle est souvent accompagnée de *Moelinia coerulea*, *Juncus* sp. et *Orchis militaris*.

Extension verticale :

Bernoulli ne cite aucun chiffre et dit seulement : "... de la plaine à la région subalpine" et Christ : "... jusque dans la région montagnaise". Milde donne comme maximum 3'000 pieds, ce que confirme Luerssen. Cela correspond à 1'000 mètres.

Ascherson & Graebner l'indiquent aussi jusqu'à 1.000 m. et Fournier de 0 à 1'100 m. Lawalrée signale qu'elle monte, dans le Tyrol, jusqu'à 1.400 m. Jaccard, malgré sa bonne habitude, ne donne aucune appréciation à ce sujet.

Les derniers "Fortschritte" de Becherer (B.S.B.S. vol. 62 1952) mentionnent une nouvelle station à 1'250 m., dans les Grisons, ce qui ne nous surprend pas, une autre station étant signalée dans le même canton, près de Disentis, dans ce bulletin, en 1910 déjà. D'après Rübél et Braun-Blanquet, elle monte à 1'600 m., au San-Bernardino.

Extension horizontale :

Thurgovie :	Schupfen bei Diessenhofen, Wagenhausen, Seerieder Steckborn-Glarisegg
St-Gall et Appenzell :	bei St-Gallen, bei Hätterensteg, Salgenmaad Salez (Rheintal)
Zürich :	Steinengrundsee bei Andelfingen, Eschenberg Winterthur, Robenhausen, beim Katzensee, Waldwiese zwischen Affoltern und Regensdorf, im Grund bei Adliswil, bei Tschnach ob Künsnacht, Binzengartenriet ob Schirmensee, Teufe und Langenriet bei Hombrechtikon, Sumpfwiese beim Dorfweiher Gattikon, Hüttensee, Bubenried bei Mettmenstetten, Affoltern a. Albis

Schwytz :	Einsiedeln
Uri, Unterwald, Zug :	néant
Glaris :	Rieder Sackberg, Weidwald ob Lenggelen
Lucerne :	Sonnenberg bei Luzern, Rigi
Schaffhouse :	Rummelenbuck Hallau, Neumiesen nördlich Aazheimerhof in Moosental, alter Weiher bei der Bsetzi Thay., Rudolfensee Thay., Hosen Stein, Sumpf Arach oberhalb Stein
Bâle	Ettingen, Arlesheim, Schlangenbergli hinter Dornachschloss, bei Schartenhof, Fohrenmatt bei Negenstetten
Argovie	Heiterplatz, Zofingen; Hallwilersee zwischen Brestenberg und Schloss am Aafer, im Seengermoss, Nördöstlich von Winterswil, Kapffeld Muri, unter Bünzen, Seematten-Schachen Aristau, Stille Reuss Rottenschwil
Soleure :	Lengnauerwiti, Grenchenwiti, Grenchen im Wald ob der Bergstrasse, Schwand hinter der Egg, Selzach : Sümpfwiese südl. der Bahnlinie, Bellach : Turbenloch und Allmend, Wengistein ob Solothurn, Engeweiher Biberist, Aeschisee, Holderbank, Langenbruck, Schmutzberg, Burg ob Lostoerf, Schafmatt, Egg ob Oberlinsbach, Hof Misteli ob Bärschwil
Berne :	Rueggisberg, bei Neuhaus, Courrendlin, Auf der Egg, 1614 m. (Walopalp, Simmental)
Neuchâtel:	Cornaux, près des Bayards, env. de Montmirail, près de Boudry, Creux des Crosettes pr. Chaux-de-Fonds
Vaud :	abt. par places dans la Plaine du Rhône, Hauteville, La Veyre, Barussel, les Toveyres, Chailly, Cour (embouchure de la Chamberonne) Lully, Echichens, Chatel s/Rolle, Lavigny
Genève :	Châtelaine, Aire, Bois des Frères, Bois du Vangeron, marais de Roellebot
Valais:	Vouvry, Vionnaz, Maladère, Illarsaz, Branson, Sion (Champsec), Sierre (Combe du Châtelard, 820 m.)
Fribourg:	Charmey, Corbières, Monts de Riaz, p/Atalens
Tessin :	Losone, près S.Lorenzo, près Orselina, San Bernardino, près du lac, Generoso, p/Lavallo (Val Vigornesso s/Sologno, 1040 m.), pente S-O de la Dent de la Vecchia (1160 m)

Grisons : Zwischen Landquart und Igis, Serneus, Conters, Ilanz, zwischen Ilanz und Kästris, am Laaxersee, 1010 m., Aclas de Madernal bei Disentis, 1320 m. unter Cadera 1250 m., Waldwiese innerhalb Sculms 1250 m, waldwiese unterhalb Acla (Safiental, 1000 m.)

Conclusion : sur 22 cantons, 19 ont la plante dans leur flore. Les trois qui en sont dépourvus sont : Uri, Unterwald et Zug.

Les renseignements ci-dessus ont été tous tirés des flores cantonales classiques et de quelques "Fortschritte" de Becherer.

Certaines stations doivent certainement être annulées tandis que d'autres, découvertes depuis, pourraient allonger cette liste.

Il serait intéressant que les botanistes suisses qui détiennent des indications à ce sujet nous les communiquent, pour permettre la publication ultérieure d'une note de mise à jour.

L'espèce, à n'en point douter, est en voie de disparition. Il suffit de demander aux botanistes âgés : "Connaissez-vous une station de l'Ophioglossum vulgatum ?" pour s'entendre répondre qu'autrefois, il y en avait ici et là mais que depuis, par suite de l'assèchement des marais et du drainage des terrains marécageux, on ne sait plus très bien où aller la chercher.

Précisons: au sol, la plante se distingue mal. Elle vit dans des endroits humides, où la végétation est luxuriante. Il faut se traîner par terre et la chercher longuement, en écartant patiemment les herbes qui l'entourent, pour arriver à la dénicher. Donc, le public ne lui fait aucun mal. Il ne la soupçonne pas et il ne fréquente pas volontiers les lieux qu'elle affectionne.

Les botanistes, eux, n'y sont certainement pour rien non plus (la ptéridologie d'ailleurs est restée au deuxième plan chez nous) alors que ce n'est pas le cas, malheureusement, pour toutes les espèces rares!

Non, la disparition progressive de l'Ophioglossum est due aux assèchements intenses, aux drainages, aux colmatages. Si ces travaux se poursuivent à la même cadence, un moment viendra où nous ne pourrons plus connaître la majorité des végétaux aquatiques que par les planches de nos flores.

Seule la création de nombreuses réserves par la Ligue suisse pour la protection de la nature peut permettre d'obvier à une situation aussi alarmante, tandis qu'en faisant figurer la plante sur le tableau en couleurs des espèces dont la cueillette est interdite, on lui causerait le plus grand tort en attirant l'attention sur elle.